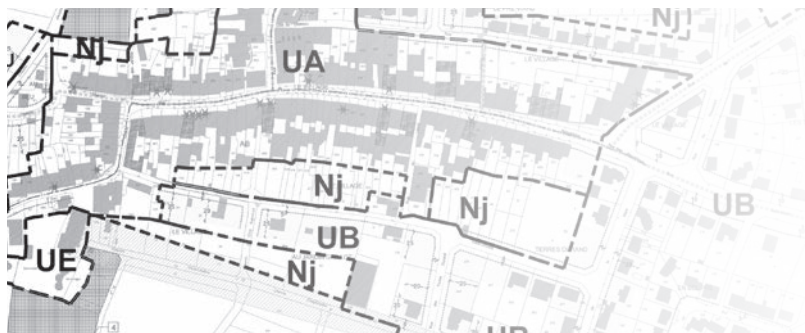


2017-2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS



MISE EN
OEUVRE
DU SCOT



MOBILITES



COOPERATIONS
TERRITORIALES

EDITO

Mesdames et Messieurs,

Le Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine est un espace de coopération et de solidarité entre les 13 intercommunalités composant le sud de la Meurthe-et-Moselle.

Il intervient sur un grand bassin de vie de 560 000 habitants, très intégré en termes d'emploi, de mobilités et de services et organisé autour de la Métropole du Grand Nancy, des Pays du Lunévillois, de Terres de Lorraine (du Toulinois au Saintois) et du Val-de-Lorraine (de Pont-à-Mousson à Pompey).

Fédérées autour du Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification stratégique approuvé depuis 2013, les intercommunalités se sont accordées en 2017 pour approfondir leurs coopérations et conduire des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.

L'accord politique établi en avril 2017, sous l'impulsion déterminante du Président Jean-François Husson, a donc permis la transformation du Syndicat mixte de gestion du SCoT en Syndicat mixte de la Multipole Sud Lorraine, première étape vers la création d'un Pôle Métropolitain, ayant vocation, à terme, à mutualiser plusieurs politiques publiques favorables au développement durable et à la qualité de vie sur notre grand territoire.

Dans ce document nous vous invitons à découvrir les réflexions, les projets, les actions qui ont rythmé les années 2017 et 2018.

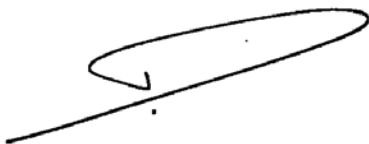
Ces deux années ont été marquées par d'importants changements de l'organisation territoriale : nouvelle Région Grand Est, recompositions des territoires et développement des compétences intercommunales. Cela a donc nécessité une adaptation des objectifs du Syndicat mixte et une prise en compte des nouvelles attentes des intercommunalités membres. Le programme d'actions pour 2019-2020 qui vient d'être adopté par le Comité syndical en janvier 2019 en est le reflet.

En espérant que ces informations vous seront utiles pour comprendre les services rendus pour accompagner la mise en œuvre du SCoT et pour découvrir les champs de coopération ouverts entre nos intercommunalités,

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

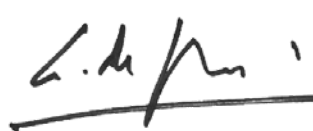
**Le Président
Filipe Pinho**

Président de la Communauté de Communes
Moselle et Madon



**Le 1^{er} Vice-président
Laurent de Gouvion Saint Cyr**

Président de la Communauté de Communes
du Territoire de Lunéville à Baccarat



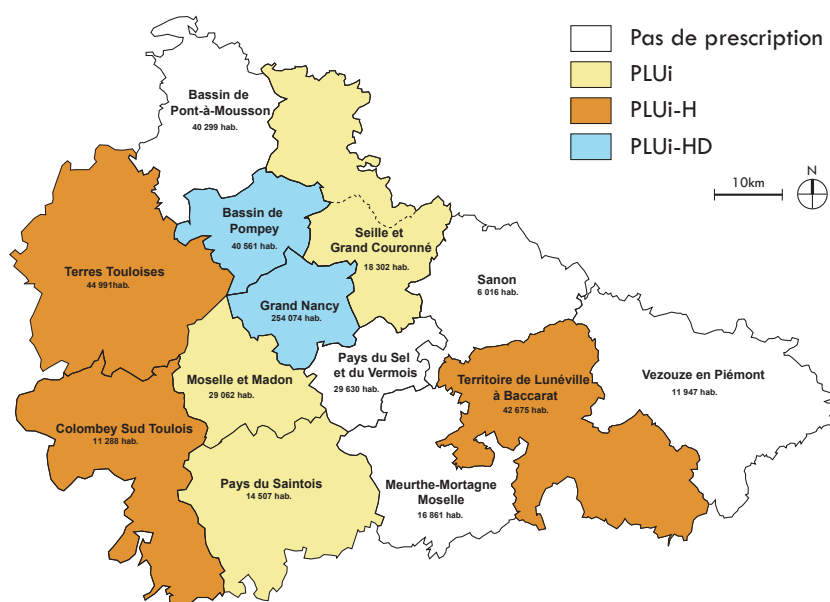
MISE EN OEUVRE DU SCOT

Conformément au Code de l'Urbanisme, le SCoT Sud54 s'impose, dans un rapport de compatibilité, à des documents de planification (PLUi, PLU, Cartes Communales), à des opérations foncières et d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher) et à des autorisations d'aménagement (autorisations d'exploitation commerciale délivrées par les commissions d'aménagement commercial).

Ainsi au cours de l'année 2018 le Syndicat mixte a rendu, en tant que Personne Publique Associée,

- 28 avis afférents à des élaborations, révisions ou modifications de PLU ;
- 2 avis afférents à des permis d'aménager ;
- 1 avis relatif au PLH des Terres Toulaises ;
- 1 avis relatif à la révision du SCoT des Vosges Centrales.

Afin d'assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT Sud54, l'équipe du Syndicat mixte accompagne les EPCI tout au long des procédures d'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux en participant aux différentes réunions et ateliers s'y rapportant.



L'équipe du Syndicat mixte participe également, en qualité d'expert, à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Cette commission se réunit mensuellement pour émettre un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme (PLU et Permis de construire principalement).

Les élus du Syndicat mixte disposent d'un siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), pour garantir la compatibilité des projets commerciaux avec le SCoT Sud54.

Enfin, le Syndicat mixte organise périodiquement des réunions rassemblant les techniciens en charge de la planification des différents EPCI membres du Syndicat mixte. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2018 pour échanger et partager autour de problématiques de l'aménagement des territoires (risques naturels, objectifs de production de logements définis par la DREAL, rédaction des OAP dans les PLUi). La Commission Aménagement, regroupant les élus autour des questions afférentes à l'urbanisme, s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2018 (consultation sur le SRADDET, analyse du projet de révision du SCoT des Vosges Centrales et évaluation du SCoT Sud54).

Evaluation du SCoT à 6 ans (2013-2019)

En 2019, le Syndicat mixte devra évaluer l'application du SCoT. A l'issue de l'évaluation le Comité Syndical aura à délibérer sur le maintien ou la révision du SCoT. Cette démarche est prescrite par le Code de l'Urbanisme, 6 ans après l'approbation du document.

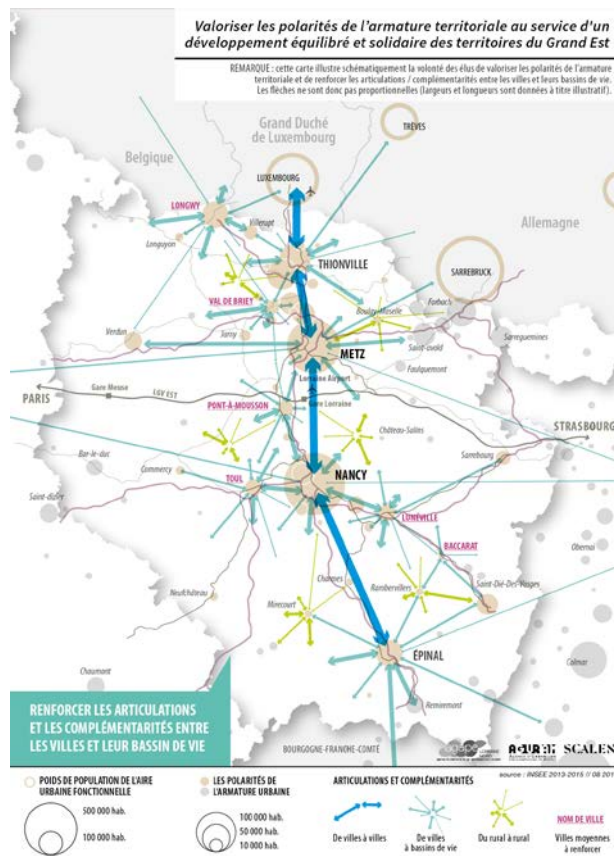
Cet exercice d'évaluation réglementaire doit permettre de vérifier si les grandes lignes directrices définies au sein du SCoT suivent la trajectoire souhaitée (démographie, emploi, logements, consommation foncière, transports et déplacements, implantations commerciales, environnement...).

Il s'agira également de porter un regard sur le travail entrepris par le Syndicat mixte dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, ainsi que l'activité menée par les « repreneurs » du SCoT, que sont les collectivités ou toute structure en charge de porter des orientations inscrites dans le document.

A l'occasion du Bureau du 14 décembre 2018, l'agence Scalen est venue présenter un premier bilan chiffré du SCoT. Les services de l'Etat ont, à cette occasion, remis un recueil d'informations sur les évolutions réglementaires et une note sur les enjeux de l'évaluation.

Partenariat avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle

En 2017, le Syndicat mixte et le CAUE 54 se sont associés pour accompagner les intercommunalités dans leurs démarches pour préserver la qualité des patrimoines et des paysages. L'expérimentation a porté sur les Communautés de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et celle de Seille et Grand Couronné. Elle a permis de recueillir des bonnes pratiques pour aborder les questions de patrimoine, de paysage et de qualité de l'urbanisme dans les documents de planification et plus particulièrement dans les PLUi. L'ouvrage Regarder mon territoire autrement, diffusé en 2018 à l'ensemble des EPCI membres et plus largement, est la conclusion de ce travail.



Ce partenariat a été reconduit au cours de l'année 2018, donnant lieu à des ateliers à destination des élus de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

L'objectif est d'accompagner la réflexion des élus sur les projets d'habitat individuel en extension (zones AU) et sur la manière dont ils pourraient mieux intégrer les enjeux d'un aménagement durable. Ce travail sera restitué sous la forme d'un livrable au cours de l'année 2019, à destination de l'ensemble des EPCI et partenaires du Syndicat mixte.

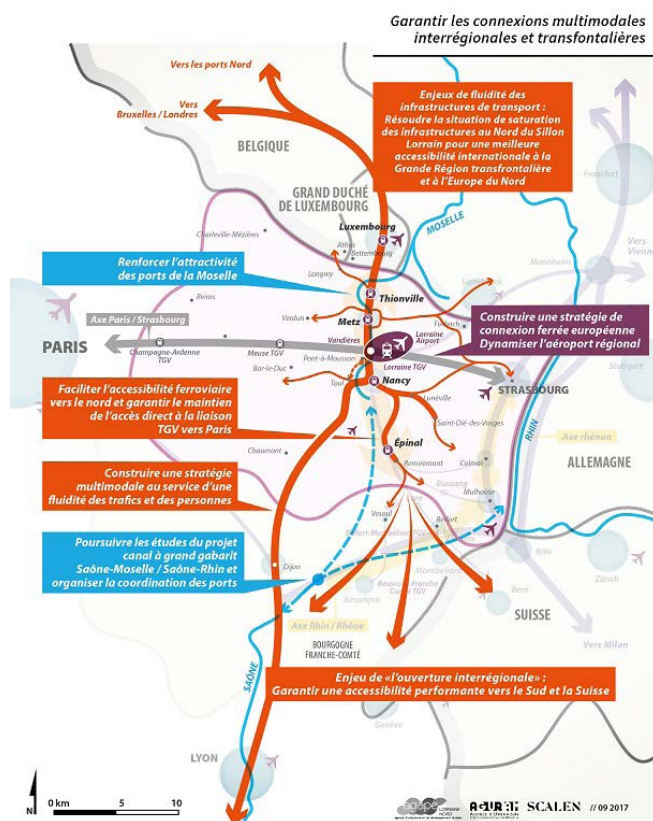
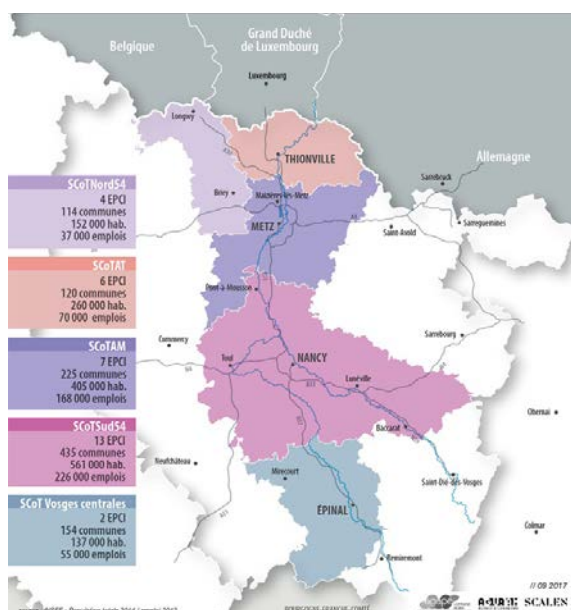
SRADDET

Conformément à la Loi NOTRe, la Région Grand Est a engagé l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le Syndicat mixte a mené un travail partenarial actif pour contribuer à l'élaboration de ce document stratégique qui s'impose au SCoT dans un rapport de compatibilité.

Pour ce faire, le Syndicat mixte a produit plusieurs contributions qui précisent les enjeux d'aménagement pour les intercommunalités membres, comme pour les territoires du Sillon lorrain.

Sur l'écriture des règles du SRADDET, un travail partenarial a été conduit avec 26 Etablissements Publics en charge de SCoT de la Région pour attirer l'attention des élus régionaux sur les modalités d'écriture des règles relatives à la consommation foncière.



InterSCoT

En 2017, les 5 Syndicats mixtes de SCoT du Sillon lorrain ont décidé de s'associer pour produire une contribution commune sur le SRADDET.

Cette contribution fait la démonstration des potentiels de ce grand territoire au regard de son positionnement dans la Région Grand Est ainsi que dans la Grande Région européenne. Elle a pointé les problématiques spécifiques en matière de transport et de mobilité. Elle a signalé la complémentarité des outils entre le SRADDET, les SCoT et les PLUi.

Dans la perspective de consolider le positionnement des élus des territoires du Sillon lorrain, l'InterSCoT a fait l'objet d'une convention multipartite en 2018 et d'un partenariat avec le Pôle Européen du Sillon lorrain.

Le travail produit a permis d'apporter des éclairages sur les enjeux actuels des grandes infrastructures. Il se poursuivra en 2019 avec la réalisation d'un approfondissement sur les problématiques de transport de marchandises, en lien avec les grandes entreprises exportatrices du territoire et l'organisation des plateformes de marchandises et le potentiel foncier du Sillon lorrain.

MOBILITÉS

Marché de coordination des offres

En 2017, le Syndicat mixte a lancé un marché de coordination des offres de transport et de déplacements pour préparer les actions découlant de la prise de compétence de coordination des politiques de transport et de mobilité, dite « SRU ». Cette étude a bénéficié d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.

L'offre proposée par le groupement de bureaux d'études composé de Mensia et de TTK (montant initial de 169 050 € HT) a été retenue.

En octobre 2018, suite à la réorientation des missions du Syndicat mixte et à l'abandon de la prise de compétence dite « SRU », il a été convenu de suspendre les travaux à l'issue de leur première phase.

Le rapport d'études rendu permet de disposer d'une analyse des besoins et des offres organisées par les AOM du Sud54, de la Région et de l'Etat.

Protocole de partenariat avec la Région Grand Est

Dans la perspective de bien articuler des actions en faveur de la mobilité menée à chaque échelle, le Syndicat mixte a signé avec la Région Grand Est un protocole de partenariat le 13 novembre 2018. Ce protocole de partenariat comporte les objectifs politiques pour promouvoir des solutions de mobilité pour tous sur le territoire. Il comporte également le programme d'actions redéfini à l'horizon 2020 du Syndicat mixte, précisant les modalités d'association de chacun des partenaires, et notamment de la Région.



Accompagnement des EPCI et des AOM en matière de mobilité

Afin de permettre la montée en puissance de la compétence mobilité sur le territoire, le Syndicat mixte a proposé un accompagnement aux AOM et aux EPCI en faisant la demande.

A la suite de réunions techniques, le Syndicat mixte adapte son dispositif d'accompagnement en fonction des demandes des territoires (rédaction de documents-ressource).

En ce qui concerne le PETR du Pays du Lunévillois et pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt French Mobility, le Syndicat mixte a accompagné techniquement le territoire dans la rédaction du mémoire technique de candidature, déposé le 31 octobre 2018 après échanges avec l'Ademe et la DREAL Grand Est.

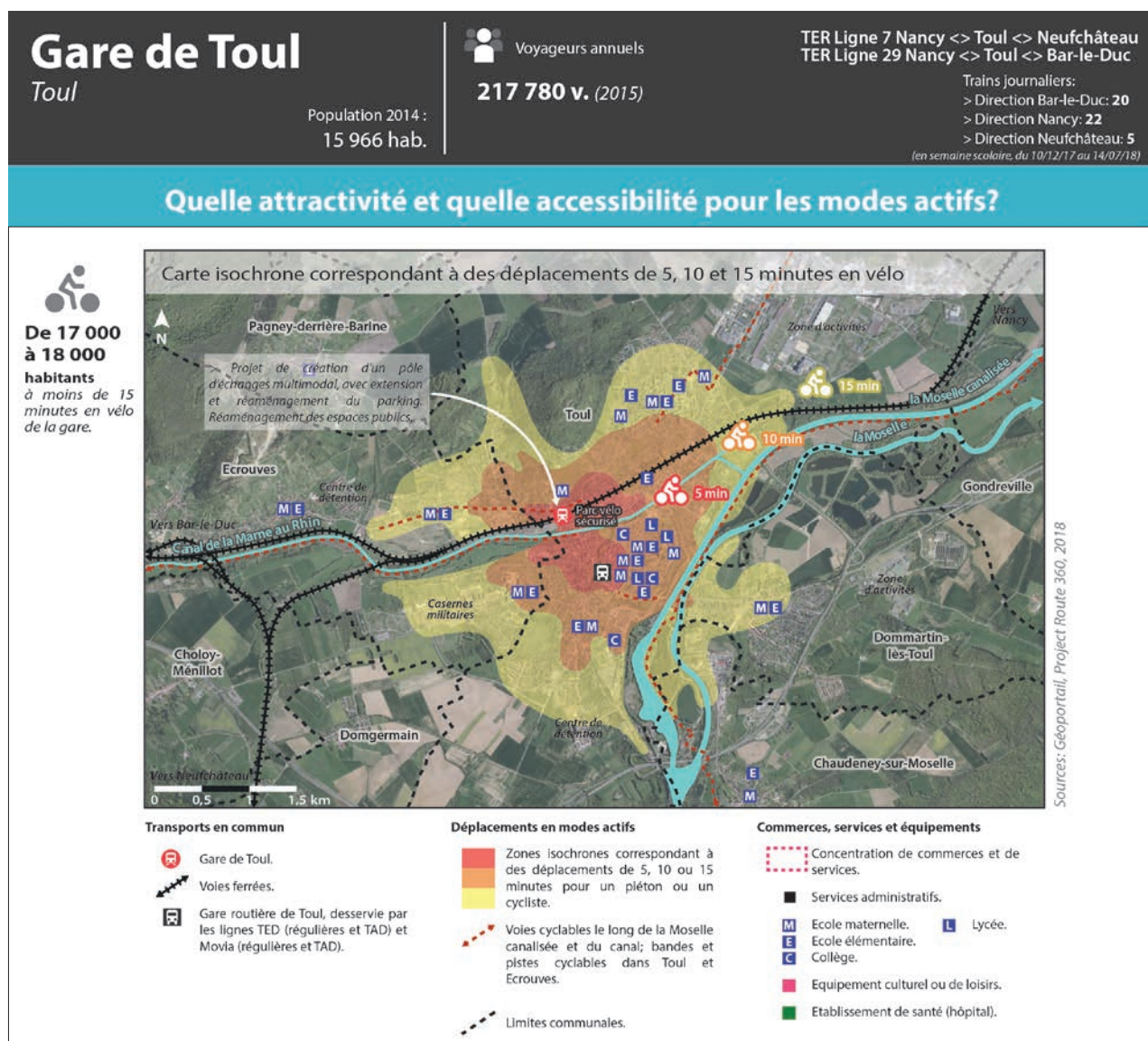
Etude sur le potentiel de développement et les possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54

Cette étude constitue la phase 2 de l'étude Gares et Haltes conduite par l'agence Scalen en 2017 pour le Syndicat mixte du SCoT Sud54. Dans une logique de meilleure coordination entre aménagement et réseau ferroviaire, la première phase analysait les 45 gares et haltes (hors Nancy) du territoire du SCoT, recensant les projets et identifiant le potentiel de développement de chacune d'entre elles.

L'approfondissement de cette étude, à travers la seconde phase, permet d'actualiser les données mais aussi et surtout d'analyser plus finement les possibilités de rabattement sur chaque gare en plusieurs modes de déplacement (marche, vélo, voiture), tout en soulignant les éventuels freins et obstacles à ces derniers.

Il s'agit notamment de représenter les zones accessibles depuis la gare en un temps (5, 10, 15 minutes) et un mode donnés et d'identifier les correspondances possibles entre réseaux de transport.

Les travaux ont été restitués à l'occasion du Forum des Mobilités organisé le 13 novembre 2018. Par la suite, la définition de critères et d'une méthodologie visant à établir une classification des gares du territoire sera proposée en collaboration étroite avec la Région Grand Est.



Extrait de l'étude Gares et Haltes 2018

Rédaction d'une charte d'interopérabilité des bornes de recharges électriques

Le véhicule électrique se développe dans le parc automobile français : sa croissance est désormais exponentielle avec plus de 100 000 véhicules fin 2016, près de 350 000 véhicules à l'horizon 2020.

Sur le plan des infrastructures, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) établit un objectif chiffré d'au moins sept millions de points de recharge en France d'ici 2030 (article 41). De plus, les collectivités territoriales doivent désormais intégrer, lors du renouvellement de leur flotte, un minimum de 20% de véhicules à faibles émissions (50% pour l'Etat et ses établissements publics).

Les collectivités locales du Sud Meurthe-et-Moselle (les 13 EPCI membres du Syndicat mixte, le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional de Lorraine, le Pays Terres de Lorraine, le PETR du Lunévillois) se sont engagées dans le déploiement et la compatibilité des bornes de recharge dédiées à ces véhicules électriques, grâce à la signature d'une charte d'interopérabilité en 2017.



COOPERATIONS TERRITORIALES

Projet Alimentaire Territorial du sud meurthe-et-mosellan

Le Sud de la Meurthe-et-Moselle a été retenu dans l'appel à projet national 2017 pour l'émergence de Projet Alimentaire Territorial (PAT) sous l'appellation « imaginons un Projet Alimentaire Territorial du sud meurthe-et-mosellan ».

La démarche du PAT Sud54 animée et coordonnée par le Département de Meurthe-et-Moselle doit permettre de construire un projet stratégique et partagé visant à augmenter l'autonomie alimentaire du territoire et la part des circuits courts.



Le Syndicat mixte participe aux travaux du PAT. Il anime deux groupes de travail, sur la logistique alimentaire et le foncier.

Dans ce contexte, le Syndicat mixte avec le soutien du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat-Métropole du Grand Nancy a missionné le groupement Blezat consulting-Logicités-Urbicand pour aider les acteurs à déterminer les actions opérationnelles qui pourraient être menées sur la logistique alimentaire et la valorisation du foncier.

Comment rationaliser la chaîne logistique et les livraisons pour un meilleur service et un moindre impact environnemental ?

Quels outils activer ou mieux utiliser qui permettent la préservation et la valorisation du foncier agricole à long terme ?

Cette étude permettra d'intégrer les recommandations pouvant porter sur les PLUI et dans le cadre de la révision du SCoT.



Etude du potentiel en énergies renouvelables

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont des outils qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Le Sud 54 est couvert par 8 PCAET dont 7 en cours d'élaboration (Bassin de Pompey, Territoire de Lunéville à Baccarat, Bassin de Pont-à-Mousson, Terres Toulaises, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulais).

Pour accompagner la dynamique des PCAET et renforcer les initiatives en faveur des énergies renouvelables, le Syndicat mixte a lancé un marché d'étude qui vise à :

- Réaliser un état des lieux et l'estimation du potentiel de production en énergie renouvelables et de récupération.
- Présenter les réseaux de distribution et de transport d'énergie ainsi que l'analyse des enjeux de la distribution d'énergie aujourd'hui et sur le Sud54.
- Lancer un appel à projet pour appuyer les projets de production d'EnR.

Cette mission débutera en 2019.



Prosp'air « Prospecter pour une Agriculture Innovante et Respectueuse de l'air »

La Chambre d'Agriculture Régionale Grand Est, dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME, a répondu sur le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle.

Ce projet avait pour objectif de permettre le transfert des connaissances au secteur agricole pour intégrer la qualité de l'air dans l'évolution des pratiques agricoles sur un territoire pilote.

Ce projet a permis de développer une démarche de sensibilisation auprès des agriculteurs, mais également auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, et ainsi passer de la connaissance à l'action.

Piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est, le projet a regroupé la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Atmo Grand Est, le Syndicat mixte Sud Lorraine, et l'INRA comme partenaires.

Ce projet s'est conclu par une présentation aux élus du Sud54 le 16 octobre 2018.



Etude de définition d'une stratégie de développement touristique du territoire

En 2017, un travail collaboratif avec les différents acteurs touristiques a permis de rédiger le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de définition d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du Sud 54.

Cette étude est réalisée en co-maitrise d'ouvrage avec la Métropole du Grand Nancy dans le cadre du Pacte Etat Métropole et avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts.

Le cabinet In Extenso a été retenu pour mener cette étude.

Deux comités de pilotage (22 décembre 2017 et 13 septembre 2018, ont permis d'échanger sur le diagnostic et la stratégie de développement.

Des réunions techniques et un séminaire rassemblant les acteurs du tourisme, ont par ailleurs été organisées pour réfléchir collectivement à la stratégie globale et au plan d'actions.



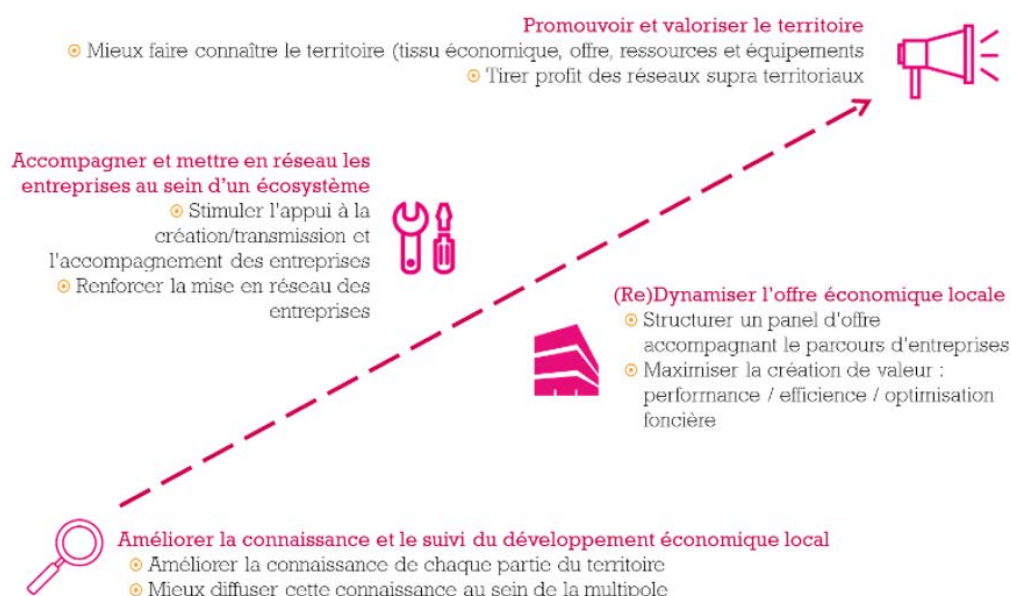
D'un schéma d'accueil des entreprises vers un schéma de coopération économique ?

En 2017, un partenariat avec SCALEN et l'ADSN a permis de :

- Proposer une analyse du système d'acteurs
- Qualifier l'offre existante
- Préciser les besoins des entreprises (en lien avec la CCI)

Parallèlement, SYNOPTER a été recruté pour accompagner les EPCI dans la formalisation de leurs attentes et dans la définition de leur stratégie de développement économique.

En 2018, 4 ateliers techniques et politiques ont détaillé les actions possibles concentrant l'intervention du Syndicat mixte sur l'observation du foncier et de l'immobilier économique ainsi que l'accompagnement d'expérimentations en matière d'optimisation des zones d'activités.



Numérique : Accompagner le développement des usages dans le Sud54

Suite à l'annonce par la Région, du déploiement de la fibre à l'abonné sur 7 départements du Grand Est, dont la Meurthe-et-Moselle, les élus ont manifesté le besoin d'échanger sur les enjeux liés au déploiement du Très Haut Débit, de ses implications pour les acteurs locaux et les habitants, ainsi que sur les problématiques et enjeux partagés par les collectivités concernant le développement des nouveaux usages.

Ainsi, une étude cofinancée par l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole a été engagée pour accompagner le Sud54 dans ces réflexions et définir une feuille de route pour le Syndicat mixte.

Ce marché, confié au bureau d'études SETICS, a abouti en juin 2018 à la rédaction d'un mémoire technique. Le Syndicat mixte a ensuite travaillé à la rédaction d'un catalogue des actions entreprises aux différentes échelles pour accompagner les entreprises dans la transition numérique.



ORGANISATION ET MOYENS D'ACTION

Préfiguration du Pôle Métropolitain et modification statutaire

Un accord politique a été formalisé au premier trimestre 2017 pour préciser les objectifs politiques du Pôle métropolitain et les modalités de sa mise en œuvre.

Le 8 avril 2017, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'engager la modification statutaire afin d'organiser la prise de compétence « coordination des services de transport » et pour développer des actions au service des EPCI membres dans les domaines de l'économie, dont le tourisme, les mobilités, le numérique, l'agriculture et l'environnement.

Après l'accord unanime des 13 EPCI membres, les statuts du Syndicat mixte ont été modifiés par arrêté préfectoral.

Le 13 octobre 2017, un nouvel exécutif a été désigné. Laurent de Gouvion Saint Cyr a été élu Président et Filipe Pinho a été élu Vice-président, suite à la démission de Jean-François Husson, concerné par le non-cumul des mandats.

En janvier 2019, conformément à l'accord politique sur le principe d'une présidence tournante, Laurent de Gouvion Saint Cyr a démissionné et Filipe Pinho a été élu Président.

Communication

Le Syndicat mixte s'est doté d'une nouvelle identité visuelle.

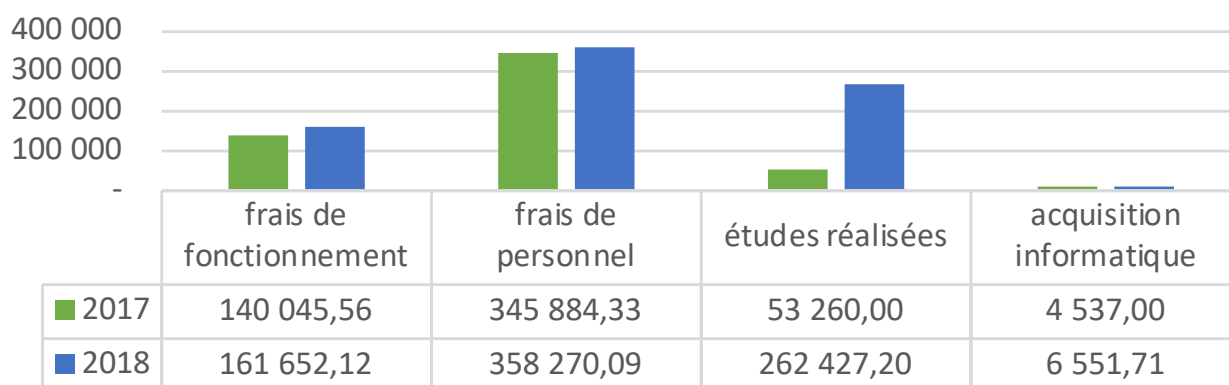
L'agence Bbcom a été recrutée pour la réalisation de l'identité visuelle (logo, charte graphique...) et l'agence Neftis pour la conception du nouveau site internet opérationnel en 2019.



Ressources humaines et financières

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Pôle métropolitain et dans un esprit de solidarité financière, les modalités de la cotisation des EPCI ont été revues en 2017 intégrant à part égale le nombre d'habitant, le potentiel financier agrégé et le revenu par habitant. Par ailleurs le montant global de la cotisation a été porté à 720 000 €.

Budget 2017-2018 :



Equipe 2017

- **Rachel OUEZMANE** - Directrice
- **Christelle KENTZINGER** - Assistante de direction
- **Anne BRETENOUX** - Auxiliaire sur le poste d'Assistante de direction
- **Myriam LICOURT** - Attachée de direction
- **Anthony DECHANET** - Chargé de mission SCoT
- **Thomas PEIGNARD** - Chargé de mission mobilité et économie
- **Cécile TOPART** - Chargée de mission PLU et mobilité
- **Aurélie MARTIN** - Chargée de mission PLU et tourisme

Equipe 2018

- **Rachel OUEZMANE** - Directrice
- **Christelle KENTZINGER** - Assistante de direction
- **Virginie CONTAL** - Attachée de direction
- **Anthony DECHANET** - Chef de projet SCoT
- **Cécile TOPART** - Cheffe de projet Transport/Mobilité
- **Lucas BERTRAND** - Chargé de mission Planification
- **Hippolyte BRONIQUE** - Chargé de mission Mobilité

Equipe 2019

Thibault VALOIS - Directeur
tvalois@nancysudlorraine.fr - 03.83.27.91.89 / 06.43.64.19.21

Christelle KENTZINGER - Assistante de direction
ckentzinger@nancysudlorraine.fr - 03.83.27.91.89

Virginie CONTAL - Attachée de direction
vcontal@nancysudlorraine.fr - 03.83.25.28.90

Anthony DECHANET - Chef de projet SCoT
adechanet@nancysudlorraine.fr - 03.83.27.24.22

Lucas BERTRAND - Chargé de mission Planification
lbertrand@nancysudlorraine.fr - 03.83.27.24.23

Hippolyte BRONIQUE - Chargé de mission Mobilité
hbronique@nancysudlorraine.fr - 03.83.27.24.23

Programme d'actions 2019-2020

Au cours de l'année 2018, les élus ont souhaité élaborer un programme d'actions pour la période 2019-2020.

Centré sur la compétence « SCoT », il priorise l'action du Syndicat mixte sur la planification de façon à faciliter l'atteinte des objectifs inscrits dans le SCoT.

Validé lors du comité syndical du 19 janvier 2019, le programme d'actions 2019-2020 se décline à travers deux orientations – « Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre du SCoT » et « Renforcer les démarches collaboratives et de coopérations plurielles » – et 14 actions.

1• Un outil au service de l'observation du foncier : le MOS 2• Un observatoire du foncier et de l'immobilier économique et des expérimentations ciblées 3• Un observatoire fiscal 4• Une évaluation renforcée 5• Etude logistique alimentaire et foncier agricole 6• Energie : étude du potentiel de production des EnR et soutien aux projets 7• Appui / conseil auprès des EPCI et des communes dans l'élaboration de leur documents d'urbanisme 8• Appui/conseils auprès des EPCI visant un aménagement durable et de qualité 9• Elaboration d'un plan des mobilités rurales et expérimentations de solutions innovantes 10• Structuration et montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54 11• Dynamique d'intermodalité dans le Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés 12• SRADDET 13• InterSCOT 14• Edition d'un guide du routard « Nancy Sud Lorraine »

Retrouvez le programme d'actions détaillé sur notre site internet.

www.nancysudlorraine.fr



www.nancysudlorraine.fr



Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
9 rue Gustave SIMON - 54000 NANCY
tel. 03.83.27.91.89
www.nancysudlorraine.fr

Crédits photographiques :
PLU de la commune de Bruley, Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine, CCMM, CCTLB, SCALEN, CAUE54, Région Grand Est,
probtiumlight.info, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, Ville de Nancy